

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--:--

DECRET N°76-25 du 30 Janvier 1976

chargeant l'Intendant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances, de l'intérim du Lieutenant de Gendarmerie Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité par intérim, pour compter du 30 Janvier 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents,

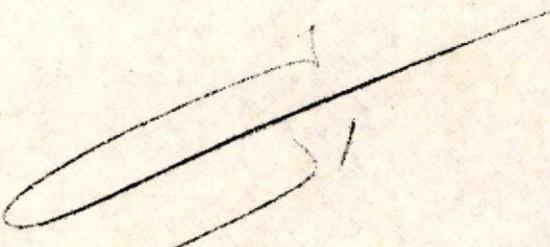
DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 30 Janvier 1976, l'Intendant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances, est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Information et de l'Orientation Nationale, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité par intérim, pendant l'absence du Lieutenant de Gendarmerie Martin DOHOU AZONHIHO.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 Janvier 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 SNR 4 MF-MION-MIS 9 autres ministères 8 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL 4
INSAE 2 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 JORD 1